

“ *Aucun gosse ne vient au monde méchant* ” (Les Hauts Murs).
*Ce n'est pas seulement un constat mais une réalité qui donne tout son sens
au but que s'est fixé la Voix De l'Enfant "l'écoute et la défense de tout
enfant en détresse quel qu'il soit, où qu'il soit".* ”

Comme le rappelle Carole Bouquet, porte parole de la Voix De l'Enfant, "Il n'y a pas de bonnes raisons pour laisser un enfant souffrir". Engagée depuis plus de 20 ans avec la Voix De l'Enfant, "la saltimbanque", comme elle aime à se définir, est toujours là pour interpeller les responsables politiques, mobiliser les médias et l'opinion publique afin de faire entendre



la voix des enfants en souffrance. Hier, pour les familles et leurs enfants victimes "des marchands de sommeil" de la rue de la banque, les enfants violés, maltraités ou exploités, aujourd'hui pour ces mêmes enfants et ceux qui n'ont pas le droit de vivre leur enfance. Comment peut-on abandonner ces êtres vulnérables dans un monde d'adultes qui, pour se

protéger, fait le choix de la répression plutôt que celui de l'éducation ?

"L'enfant est comme une oeuvre d'art, il se fonde dans l'amour et la culture, il s'érige avec patience"

Carole Bouquet
 Jardin d'enfance
 Editions du Cherche Midi.

Par les 76 associations qui l'animent, la Voix De l'Enfant, association fédérative, créée le 20 juillet 1981, a pour mission :

- D'être porte-parole des enfants en France et dans le monde
- De défendre la dignité et l'intégrité de l'enfant en particulier avec sa famille
- De représenter les intérêts d'enfants victimes
- D'être une plateforme d'échanges et de coordination pour la protection et la défense des enfants ;
- D'élaborer et de soumettre des propositions pour l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des Traités Internationaux et de la législation nationale
- D'initier des programmes.

La Voix De l'Enfant - BP 301 - 75 464 Paris Cedex 10 - 01 40 22 04 22 - www.lavoixdelenfant.org

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Je souhaite participer aux actions de l'association Fédérative la Voix de l'Enfant en faisant don de :

- 15 euros 30 euros 76 euros Autre Legs ou donation
 (98,39 f) (196,79 f) (498,53 f)



Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Tél :
 Mail :

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **La Voix De l'Enfant** et adressés à :
La Voix De l'Enfant - BP 301 - 75464 Paris cedex 10 ou par virement au CCP Paris 15 301 75 P

SEPTEMBRE PRODUCTIONS
 et EURO PACORP
 présentent

CAROLE BOUQUET
 FRANÇOIS DAMIENS
 ÉMILE BERLING
 PASCAL NZONZI

avec la participation de
 CATHERINE JACOB
 MICHEL JONASZ
 BERNARD BLANCAN

Les enfants
 ne naissent pas criminels !

LES HAUTS MURS

un film de CHRISTIAN FAURE



AU CINEMA LE 30 AVRIL



SYNOPSIS

Pour Yves Tréguier, quatorze ans, la France des années 30 est celle des maisons de correction, qui ont tout du bagne pour mineurs : son statut d'orphelin a suffi à le faire placer dans une "Maison d'éducation surveillée", bâtisse austère entourée de hauts murs. Du jour où il y met les pieds, Yves n'a plus qu'une idée en tête : échapper à la violence, s'enfuir, et rejoindre un port où il embarquera pour New York...

*Il avait dit j'en ai assez de la maison de redressement
Et les gardiens à coup de clefs lui avaient trisé les dents
Et puis ils l'avaient laissé étendu sur le ciment*

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

*Maintenant il s'est sauvé
Et comme une bête traquée
Il galope dans la nuit
Et tous galopent après lui*

Les gendarmes les touristes les rentiers les artistes

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

*C'est la main des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant*

*(Extrait du poème de Jacques Prévert
« La Chasse à l'enfant »)*

REPERES CHRONOLOGIQUES

Dès le XIX^{ème} siècle, sont créées des institutions spécifiques pour l'enfermement des mineurs : en plus de ces prisons d'amendement, qui soumettent les jeunes condamnés à un régime d'éducation très strict, des quartiers de mineurs apparaissent au sein des prisons classiques.



Les lois des 5 et 12 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, vont plus loin dans la segmentation des établissements réservés aux mineurs. Sont ainsi créés :

- les établissements pénitentiaires : ils accueillent les mineurs enfermés au titre de la correction paternelle - à la demande du père de famille - et ceux condamnés à une peine inférieure à six mois d'emprisonnement ;
- les colonies pénitentiaires : elles sont destinées aux mineurs acquittés pour manque de discernement, et aux jeunes condamnés à une peine comprise entre six mois et deux ans d'emprisonnement.
- les colonies correctionnelles sont réservées aux jeunes condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement

et aux « insoumis », ou « rebelles » des colonies pénitentiaires.

En 1927, 15 ans après la création des tribunaux pour enfants, les colonies pénitentiaires sont rebaptisées Maisons d'éducation surveillée, plus connues sous le nom de Maisons de redressement et Maisons de correction. C'est dans l'une d'entre elles que fut enfermé Auguste Le Breton. L'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 crée la direction de l'Éducation surveillée, détachée de l'administration pénitentiaire. En 1972, les internats professionnels sont transformés en Institutions spéciales de l'éducation surveillée (ISES) et de petits établissements sont créés : les centres d'orientation et d'action éducative (COAE).

En 1990, l'Éducation surveillée devient la Protection judiciaire de la jeunesse.

La loi du 9 septembre 2002 réforme la justice des mineurs et les dispositifs de placement des délinquants : institution de sanctions éducatives ; possibilités élargies de retenue des mineurs de 10-13 ans et possibilité de prendre certaines sanctions pénales à leur encontre ; possibilité sous certaines conditions de mettre les 13-16 ans en détention provisoire ; mise en place d'une procédure de jugement à délai rapproché ; institution pour les mineurs d'un juge de proximité aux attributions restreintes ; création de centres éducatifs fermés.

